



Municipalité de
Rougemont

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière
QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le **4 février 2019**, le conseil a adopté le
règlement suivant :

RÈGLEMENT 2018-256

décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les
travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 32A du ruisseau de la branche
du rapide (rang des Dix Terres)

RÈGLEMENT 2019-261

modifiant le règlement 2018-260 décrétant les taux de taxation et tarifs pour
l'exercice financier 2019

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Rougemont, 61 chemin
de Marieville, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à
16h30, et le vendredi de 8h30 à midi ainsi que consulté en ligne à l'adresse :
www.rougemont.ca

Donné à Rougemont, ce 11ième jour du mois de février 2019.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont, certifie par
la présente que j'ai affiché le présent avis public aux trois endroits définis par le conseil, le 11^{ème}
jour du mois de février deux-mille-dix-neuf.

Donné à Rougemont, ce 11 février 2019.

Kathia Joseph, OMA
Secrétaire-trésorière